



Retour de congé sabbatique et maintien de rémunération

Par **nardin**, le **09/07/2009** à **19:22**

Bonjour, je suis commercial. au retour d'un congé sabbatique, mon employeur me propose un poste différent à un salaire fixe identique mais avec moins de commissions qu'avant, plus de véhicule de fonction, une clause de mobilité nouvelle A t il le droit de faire cela ?

Par **Visiteur**, le **11/07/2009** à **07:34**

bonjour A t il le droit de faire cela ? il peut vous le proposer.. vous êtes libre d'accepter ou pas

Par **nardin**, le **13/07/2009** à **05:24**

Merci Carry, mais comment dois je comprendre votre réponse : Moi, je suis prêt à accepter un nouveau poste mais si je refuse qu'il soit moins rémunéré en terme de commission ou d'avantages en nature (voiture) a t il le droit de me licencier ou doit il forcément me reprendre à mes conditions (meme salaire ET avantages en nature) idem pour la clause de mobilité.... en bref quelles seraient les conséquences de mon refus et quelle est ma marge de négociation ? merci encore pour votre aide